

Territoires, efficacité et simplicité**P4****Offres de service organisées par la Région à l'occasion du salon économique du SIAE 2027**

La Commission Permanente,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2026 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

les tarifs de l'offre de service commercialisée par la Région Pays de la Loire dans le cadre du salon SIAE 2027 tels que présentés en annexe 1 ;

D'APPROUVER

les modalités de sélection des structures retenues pour ces offres de service telles que présentées en annexe 3 ;

D'APPROUVER

la convention type correspondant à l'offre de service proposée aux futures structures retenues telles que présentées en annexe 2 ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer les conventions avec chaque structure qui sera retenue

DE PRENDRE ACTE

que les dépenses et les recettes associées à cet évènement sont assujetties à la TVA.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps Pays de la Loire